

# Faire le vœu du parcours en alternance 2 ans : RPI-NBDM\*

\*Responsable de Projet Innovant-New Business Development Manager

**Vous êtes en PGE1, du 16 au 23 janvier 2025, vous devrez répondre à l'OFL de vœux de parcours pour votre année PGE2.**

Les programmes ouverts à l'alternance pour la rentrée 2025-2026 seront communiqués à partir de décembre prochain.

L'alternance a pour objectif d'affiner votre projet de carrière, et non de le construire. Il s'agit d'un contrat de travail avec une entreprise qui va investir du temps et de l'argent dans votre embauche.

Si votre projet professionnel est déjà bien structuré et que vous avez acquis de l'expérience, vous pourrez envisager de postuler sur un programme en alternance lors de l'OFL.

Dans le cas contraire nous vous conseillons de poursuivre votre parcours en initial et développer votre projet professionnel et votre expérience (en lien avec celui-ci) lors des stages.

En plus des liens ci-dessous, voici une sélection de questions/réponses communes qui nous l'espérons vous aiderons d'ores et déjà à vous projeter en toute sérénité

[Suivre vos études en alternance \(rennes-sb.fr\)](https://rennes-sb.fr)

[Toolbox \(jobteaser.com\)](https://jobteaser.com)

## Je souhaite poursuivre mon parcours PGE en alternance, comment postuler ?

Lors de l'OFL vous positionnez comme « vœu 1 » l'alternance.

Les critères de sélection seront :

- Votre succès académique avec un regard sur le dernier GPA connu (celui du Fall Semester avant rattrapages pour les PGE1)
- L'exemplarité de votre parcours : seront pris en compte les éventuels problèmes de comportement et/ou avertissements durant votre scolarité à Rennes SB.
- Un CV mettant en avant vos expériences professionnelles, avec un titre reflétant clairement votre objectif de projet professionnel
- Une promesse d'embauche en alternance si vous en avez déjà une.

## Combien de places sont disponibles sur ce parcours ?

20 places sont à pourvoir pour 2025-26.

## Si je choisis l'alternance, est-ce que je serais aidé.e dans la recherche d'une entreprise avec laquelle signer un contrat d'alternance ?

Il est de votre responsabilité de rechercher une entreprise avec laquelle signer un contrat d'alternance. Toutefois l'Ecole vous accompagnera et vous aidera dans votre recherche de contrat :

- des sessions d'informations sur votre programme de formation en alternance, et sur les moyens et outils à mettre en œuvre pour élaborer une bonne stratégie de recherche et l'appliquer efficacement, seront proposées
- des séances de coaching collectives seront organisées pour vous aider à chercher et à argumenter/vendre votre contrat d'apprentissage aux entreprises/organisations que vous aurez ciblées.
- des offres d'alternance seront également mises à votre disposition toutes les semaines sur Jobteaser.

## Si je choisis l'alternance, mais que je ne trouve pas d'entreprise avec qui signer un contrat, que se passera-t-il ?

Vous aurez la possibilité de signer votre contrat jusqu'à 3 mois après la rentrée.

Si vous souhaitez rebasculer vers le parcours en initial, cela vous sera proposé une première fois en juin 2025 puis en août 2025.

Si vous souhaitez continuer à chercher votre entreprise, vous serez toujours accompagné.e dans votre recherche par l'équipe du CFA.

Si vous n'avez pas signé de contrat 3 mois après la rentrée, vous pourrez continuer la formation sur le rythme d'alternance dans le cadre d'un stage alterné. La formation sera alors à vos frais.

Vous pourrez également faire une demande de report de scolarité, sous condition de respect du délai de diplomation (le parcours PGE ne peut excéder 5 années).

## L'alternance s'effectue en France ou à l'étranger ?

L'alternance est un dispositif propre à la législation française.

Si vous le faites à l'étranger, ce devra être avec une entreprise française.

## Où doit-on renseigner les informations pour lancer la procédure d'alternance ?

Sur JobTeaser/Toolbox/Alternance il y a un lien vers un formulaire qui enclenche la procédure. Mais ces liens et les documents actuellement accessibles sont ceux 2024-25 : ils seront actualisés fin février/début mars pour la campagne alternance vous concernant (2025-26) Donc espace à connaître, à consulter mais à ne pas utiliser tout de suite.

## Je souhaite commencer à chercher une entreprise, ai-je le droit ?

Oui, le fait d'avoir trouvé une entreprise sera un argument à votre candidature. D'ailleurs, certaines entreprises, dans la Finance notamment recrutent leurs alternants dès novembre.

## Pour le Master RPI-NBDM en Alternance 2 ans, y a-t-il des conditions particulières à remplir par l'entreprise pour que le contrat soit validé par RSB ? (Types d'entreprises particulières... ?)

Il faut que ce soit un poste en phase avec le niveau d'études et le niveau de responsabilité attendus, en phase avec les objectifs et le contenu du programme de formation que vous suivez et pour finir également en phase avec votre projet professionnel : « Cohérence et logique » sont toujours les maîtres-mots.

Le RPI 2 ans est adapté aux postes de chef de produits, chargé de logistique, chargé de recrutement, chargé de formations, mais pas le trading par exemple qui est trop spécifique et pour lequel le contenu cours ne serait pas adapté.

La mission alternance que vous nous présenterez doit être en phase avec le métier que vous visez : faites-nous votre proposition d'entreprise/de poste et si besoin nous demanderons à l'entreprise d'étoffer certains aspects.

Il y aura une réunion spécifique pour ceux qui auront fait ce choix lors de l'OFL de janvier 2025.

## Est-ce compatible d'occuper une place dans un bureau associatif et s'engager dans l'alternance ?

L'alternance est un type d'apprentissage très chargé : cours, engagements, travaux de groupes, il vous sera difficile de consacrer en plus du temps aux associations.

Par ailleurs, vous serez par définition peu sur le campus, prévoyez donc de laisser la main à d'autres, anticipez votre remplacement et selon la place occupée dans le bureau de nouvelles élections au sein de l'asso devront peut-être avoir lieu.

## Si l'entreprise avec laquelle nous sommes en alternance est à Paris, a-t-on accès au campus de Paris pour les semaines de cours ?

Les salles du campus Rennes SB sont mobilisées pour les programmes parisiens. Les cours des parcours rennais sont dispensés sur le Campus de Rennes.

## Si durant l'OFL je fais le vœu d'un parcours en initial, puis-je finalement changer et demander à suivre le parcours alternance 2 ans ?

Le choix de l'alternance est à faire obligatoirement lors de l'OFL de janvier.



Par la suite il n'est plus possible de se positionner sur ce parcours sauf **dérogation exceptionnelle via demande d'appel**.

La demande de repositionnement sur le parcours PGE en alternance devra être argumentée et justifiée de manière détaillée.

Elle devra également être **accompagnée par une promesse d'embauche** signée par une entreprise et validée par Rennes SB.

Dans ces conditions réunies, l'éventuel repositionnement sera étudié.